

# AMÉNAGEMENT CULTUREL DU GRAND OUAGA, VILLE DE BIEN-ÊTRE ET DE COHÉSION SOCIALE



## AGENDA 2030 - ODD



## CULTURE 21: ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
6. CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE
7. CULTURE, PLANIFICATION URBAINE ET ESPACE PUBLIC

PLANIFICATION, INFRASTRUCTURE, DÉVELOPPEMENT, CULTUREL, ACCÈS, ÉCONOMIQUE, SOUTIEN, INSTITUTIONNEL, SERVICE DE BASE

# 1. Ouagadougou et la culture

Capitale du Burkina Faso et recensant 3 000 000 habitant-e-s de différents groupes ethniques, Ouagadougou compte 60% de jeunes de moins de 25 ans. C'est une ville carrefour et cosmopolite. Les activités de création et de diffusion (arts visuels, bronze, musique, théâtre et cinéma) s'y développent parallèlement aux animations et rites populaires. D'une grande vitalité culturelle, elle est également renommée pour ses festivals (cinéma, musique, danse, théâtre ou artisanat). Son dynamisme culturel et la coopération de ses secteurs culturels avec les pouvoirs publics favorise son rayonnement régional, lui valant en 2009 le titre de capitale culturelle décerné par l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique et en 2017, l'adhésion au Réseau des Villes Créatives de l'UNESCO.

Le Covid-19 et les mesures barrières nationale ont entraîné une réduction drastique du travail des artistes et l'annulation des concerts, manifestations et projets échanges artistiques, et ont accentué le chômage et la précarisation économique des secteurs culturels. Pour y répondre, plusieurs fonds visant à renforcer la résilience des artistes et professionnels ont été créé : fonds de « Soutien spécial du Président pour la relance du secteur culturel » ; fonds de relance économique des entreprises en difficulté ; et soutien au Bureau Burkinabè de Droit d'Auteur.

De même, la mise en œuvre du programme « Aménagement culturel du Grand Ouaga, ville de bien-être et de cohésion sociale » a visé à améliorer l'accès et la participation des habitant-e-s des arrondissements démunis d'infrastructures, répondant aux axes « Arts et culture » et « Jeunesse et emplois » inclus dans le Programme de mandature 2016-2021 adopté en 2016. De manière globale, le programme s'inscrit dans la garantie de l'accès et de la participation à la vie culturelle en tant que droit, et répond donc aux ODD4, 8 et 10 de l'Agenda 2030 des Nations Unies.



**L'OBJECTIF DU PROGRAMME EST DE CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU GRAND OUAGA AFIN DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ART ET À LA CULTURE.**

## 2. Objectifs et mise en œuvre du projet

### 2.1. Objectifs principaux et spécifiques

L'objectif du programme est de contribuer à l'aménagement culturel du Grand Ouaga afin de réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture des habitant-e-s, dont 60% ont moins de 25 ans. Le programme vise à doter chaque arrondissement d'un parvis communal ; d'espaces d'apprentissages artistiques jeunesse, de maisons du savoir et d'espaces multimédias.

### 2.2. Développement du projet

Le programme cible tout particulièrement les populations de plusieurs arrondissements de la ville, dont notamment les acteurs et promoteurs culturels, les artistes, la jeunesse, les groupes, associations scolaires et culturelles, les familles, et, enfin, les jeunes des quartiers d'implantation de des espaces culturels prévus, qui pourront participer régulièrement aux événements et manifestations culturelles proposées.

La mise en œuvre de ce programme prévoit plusieurs actions, dont la création de parvis communaux dans les arrondissements 9 et 11 de la ville (espaces équipés pour la pratique, la diffusion et les compétitions artistiques) ; la création d'un espace d'apprentissages artistiques dédiés aux enfants (Grand Ouaga "Kaamb Béogo" : espaces



de jeux, de loisirs créatifs, d'apprentissages artistiques dédiés à la jeunesse) ; ainsi que la création de maisons de savoirs et d'espaces multimédias (centres équipés de matériels informatiques avec connexion internet, ouverts au public afin de démocratiser l'accès au numérique, de développer la maîtrise des techniques numériques, de favoriser l'émergence de projets et de développer une économie numérique culturelle).

Ce programme est rendu possible grâce à la collaboration avec les artistes et les acteurs, promoteurs et entrepreneurs culturels ; les associations et fédérations faitières culturelles ; la chambre des métiers ; la maison de l'Entreprise ; les banques et institutions financières ; les partenaires techniques et financiers ; ainsi que les ministères. À terme, le projet permettra de réduire le déséquilibre de l'aménagement culturel local, maintenant le leadership de la ville en tant que capitale culturelle africaine.

**LE PROGRAMME VISE À DOTER CHAQUE ARRONDISSEMENT D'UN PARVIS COMMUNAL, D'ESPACES D'APPRENTISSAGE ARTISTIQUE JEUNESSE, DE MAISONS DU SAVOIR ET D'ESPACES MULTIMÉDIAS.**

## 3. Impacts

### 3.1. Impacts directs

La satisfaction des autorités municipales quant à la gouvernance et aux stratégies pour le renforcement des capacités des agents communaux en charge de la mise en oeuvre du projet, et la meilleure structuration des services municipaux répondant au déficit de l'amélioration des conditions d'accès aux services et droits culturels sont des impacts tangibles. Le projet a également permis de poser des cadres d'expressions artistiques et de renforcer les capacités de diffusion et de formation artistiques et culturelles. Enfin, l'implantation des équipements a permis d'améliorer le cadre de vie des populations locales ainsi que la cohésion sociale.



**LE PROJET PERMETTRA DE RÉDUIRE LE DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT CULTUREL LOCAL, MAINTENANT LE LEADERSHIP DE LA VILLE EN TANT QUE CAPITALE CULTURELLE AFRICAINE.**

### **3.2. Évaluation**

L'évaluation se base sur le développement d'outils permettant de collecter des données de manière quantitative (questionnaires) et qualitatives (entretiens) visant à évaluer la pertinence des politiques, programmes ou projets et s'appuyant sur les suivants :

- Nombre d'équipements culturels érigés ;
- Nombre de festivals et de manifestations culturelles tenus dans ces espaces culturels ;
- Nombre d'artistes et opérateurs culturels fréquentant ces espaces ;
- Adhésion des populations aux manifestations culturelles ;
- Nombre de femmes et de jeunes touché-e-s par ces espaces.

### **3.3. Facteurs clefs**

- Vitalité culturelle de la ville ;
- Agrandissement du territoire municipal ;
- Accroissement et jeunesse de sa population ;
- Naissance régulière d'évènements et de manifestations culturelles ;
- Pratiques culturelles et artistiques populaires identitaires de la ville ;
- Capacité des opérateurs à mobiliser des ressources financières ;
- Forte demande et consommation de produits culturels locaux porteurs d'identités ;
- Développement d'initiatives culturelles majeures par les organisations de la société civile.



### 3.4. Continuité

Pour atteindre son objectif de faire de la culture un des leviers du développement économique et social urbain, le Conseil municipal devra maintenir son programme d'aménagement culturel en :

- Identifiant d'autres arrondissements pour des aménagements culturels ;
- Mettant en place un Comité de Pilotage chargé de rechercher avec les collectivités partenaires des initiatives alternatives et de nouveaux mécanismes de financement ;
- Organisant des consultations permettant d'élargir les partenariats publics et privés, nationaux et internationaux ;
- Facilitant l'adhésion et l'appropriation du programme en s'inscrivant dans un processus de concertation élargie autres parties prenantes.

## 4. Autres informations

Ouagadougou a été candidat à la cinquième édition du Prix International « CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (février – juin 2022). En septembre 2022, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été réalisée par Harouna Ramde, Directeur du Développement Culturel et Touristique, Ouagadougou, Burkina Faso.

Contact : [ramdeharouna \(at\) yahoo.fr](mailto:ramdeharouna(at)yahoo.fr)

Site web : [www.mairie-ouaga.bf](http://www.mairie-ouaga.bf)